

Elections fédérales des 20, 21 et 22 octobre 2023

Bureau de vote

Pour les élections des 20, 21 et 22 octobre 2023, le Conseil municipal a constitué le Bureau de vote de la manière suivante :

Président : M. Stéphane Girardin

Vice-présidente : Mme Chantal Mérillat

Membres – Personnel communal :

Mmes Laura Blaser, Deborah Stucki, Fatima Boucetta, Francine Carnazzi, Angela Della Torre, Sylvie Erard, Marisa Faivre, Claudine Fringeli, Doris Laederach, Jessie Laneiro Loureiro, Joëlle Seuret, Nathalie Willemin et Ana Mendes Martins.

MM. Patrick Cerf, Eric Faivre, Jonathan Jolidon, Olivier Schlup, Christian Vaquin, Fabrice Zartemi, Fabrice Zavagnin, Mathieu Wyss, Yan Marchand et Rafaël Cangiamila.

Membres : Mmes Solène Hug, Marielle Houriet, Christelle Habegger, Njomeza Hysenaj Rrustermaj, Florence Jaiteh, Jennifer Jallon, Rébecca Jobin, Aude Jolidon, Lara Jolidon, Laura Jolidon, Marie Jolidon, Vanessa Houriet Jolidon, Sandrine Joly, Céline Joray.

MM. Francis Stoquet, Lucas Stäger, Camille Spart, Evan Stadelmann, Charles-Edouard Stucki, Pierre-Alexandre Stucki, David Studer, Loris Studer, Daniel Stefanini, Johan Steiner, Nathan Studer, Darah Sun, Jeremy Tâche, Sandro Tarantino, Stefano Tarantino, Benoît Tellenbach.

Membres suppléantes : Mmes Corinne Joss, Pauline Juillerat, Solange Juillerat, Kheiri Kabalan, Aylin Kale, Mélissa Kalender, Isabelle Kaltenrieder, Djomée Keita, Seyna Keita, Jenna Kläy, Annie Kobel, Marie Kobel, Bérénice Koch, Thi Koegler, Alexandra Kohler.

Membres suppléants : MM. Romain Tellenbach, Benoît Terreaux, Gaël Teutschmann, Fatjon Topallaj, Maxime Torrez Suzano, Nico Trede, David Trombert, Hugo Trombert, Owen Trombert, Kevin Tschanz, Jérôme Tudela, Eric Turberg, Masud Turkmen, Naim Turkmen, Julien Vallat.

Par ailleurs, nous attirons l'attention des personnes qui n'auraient pas reçu leur matériel de vote, ou qui l'auraient égaré, qu'elles peuvent le retirer ou obtenir un double à la Chancellerie municipale jusqu'au **vendredi 20 octobre 2023 à 16 h 00, sur présentation du passeport ou de la carte d'identité.**

Pour les personnes qui votent par correspondance, nous rappelons l'obligation de signer la carte de légitimation.

Le mode d'emploi pour le vote par correspondance se trouve également sur la page « Votations ».

Moutier, le 12 septembre 2023

Chancellerie municipale